

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Blakoe, Woilrand, Lacoste.

Madame Fontebasso.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi.

POUVOIRS REÇUS : Mme Ferrandi a donné pouvoir à Mme Fontebasso,

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 Avril 2024.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Infos diverses :

Travaux ENEDIS : Le transformateur de la route du Riouet a bien été posé le 15 mai et raccordé durant les jours qui ont suivi.

Demandes de paiement des subventions de 2023 : Mercredi 22 Mai les demandes de paiements des subventions DETR2023 et du CD31 ont été faites pour un total de 21 165,60 € (13 996 + 7 169,60)

3) Travaux RD635 :

L'appel d'offre pour le chantier de sécurisation de la traversée de la Commune a bien été publié le 22 avril sur le site officiel.

Depuis deux entreprises ont pris rendez-vous pour visiter le site :

- Société COLAS St Gaudens le 15 Mai
- Société Jean Lefebvre Toulouse le 29 Mai

Pour rappel l'ouverture des offres aura lieu le **Mercredi 12 juin à 9h** à la Mairie.

Concernant les subventions :

A ce jour le **Conseil Départemental** a voté une subvention de 23 263 €

La **Région Occitanie** a rejeté notre demande au prétexte que le projet ne correspond pas aux critères d'éligibilité tels qu'ils ont été définis par la collectivité régionale.

L'Etat via la subvention DETR n'a pour l'instant pas retenue notre dossier, sous le prétexte que la préfecture n'était pas au courant que les travaux 2023 avait été réalisés. Monsieur le Maire a appelé les services de la préfecture le 22 mai pour avoir des explications et a envoyé un mel le 27 Mai à destination de M. le Sous-Préfet pour expliquer son incompréhension quant à cette décision d'autant qu'il s'était rendu à la Préfecture le 10 Novembre pour rencontrer les services de l'État et les informer de la situation des travaux 2023.

Affaire à suivre, néanmoins les travaux ne pourront pas être fait sans la subvention DETR.

4) Délibération compétence établissement thermal (Com Com) :

Lors du Conseil Communautaire du 11 avril 2024, l'assemblée délibérante a adopté la modification des statuts de la Communauté de Communes CGS pour disposer d'une compétence supplémentaire, rédigée de la façon suivante : ***"Etudes et travaux de création d'un nouvel établissement thermal à Salies du Salat, y compris la mise en œuvre des travaux de forage et de raccordement en eau thermale"***. Cela permettra de créer un nouvel établissement thermal, indispensable pour la relance de cette activité au cœur de notre territoire.

Cette modification des statuts nécessite une délibération municipale pour signaler l'avis du Conseil Municipal de la Commune sur cette modification. Délibération devant être prise dans les trois mois.

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette modification des statuts de la Communauté de Communes CGS.

5) Elections européennes :

Permanences bureau de vote pour le Dimanche 9 Juin :

8H - 10H	10H - 12H	12H - 14H	14 H - 16H	16H - 18H
FRED	PIERRE	FRED	ANDRÉ	ANDRÉ
JACQUES	CELINE	MALCOLM	ALAIN	FRED

Monsieur le Maire signale que la Commune ne dispose que de 12 emplacements sur les panneaux d'affichage pour les élections. Pour les élections européennes se sont 38 listes qui se présentes. Autant dire que la Commune est face à un gros problème. Même si l'on sait qu'un grand nombre de listes ne feront pas plus de 0,5 % et n'auront pas de Députés élus, et qu'aucune affiche ne sera collé au Fréchet, la Commune est néanmoins hors la loi. Il faudra pour les prochaines élections trouver une solution pour disposer des emplacements nécessaires.

Infos diverses :

- De l'Anti-mousse a été pulvérisé sur la place de la Mairie, un passage de nettoyeur haute pression sera fait en juin.

- **M. Dubois** signale qu'un éducateur du Centre Henri Dinguirard (Dabeaux) souhaite avoir les coordonnées de M. Le Maire pour mettre en place un projet de fleurissement d'une commune avec ses pensionnaires. La Commune de Le Fréchet serait retenue pour ce projet. M. Le Maire est favorable à cette initiative et autorise M. Dubois à diffuser son numéro de portable.

- **M. Dubois** signale également qu'il va tenter d'organiser une réunion avec les derniers membres actifs du Comté des fêtes pour réfléchir à la suite à donner aux propositions faites lors de l'Assemblée Générale. Il rappelle qu'il reste de l'argent sur le compte du Comité des fêtes, mais que ce dernier devrait faire l'objet d'une dissolution dans l'année. Une dernière manifestation pourrait être organisée pour la Fête du Village fin septembre...

- **Mme Fontebasso** déléguée de la Commune à la commission 'Services aux personnes' de la Communauté de Communes CGS, informe de la situation de ce service suite à la réunion du 30 mai à Mane. Sans surprise le SSIAD et le SAAD rencontrent des difficultés financières de fonctionnement qui sont pour l'instant supportées par la Communauté de Commune CGS. Ces difficultés sont dû au cahier des charges imposé par les organismes de tutelles dont le coût pour les mettre en place est supérieur aux aides reçues. Néanmoins la Communauté de Commune CGS peut s'enorgueillir de fournir aux bénéficiaires des soins de qualité, tout en offrant aux personnels les meilleures conditions de travail possible. (Le compte rendu complet de cette réunion sera joint en fin de ce compte rendu du conseil municipal).

Fin conseil : 21H24

Prochain conseil : Vendredi 28 Juin

Compte rendu Commission SERVICES AUX PERSONNES du 30 mai 2024

Présents : Marie-Christine LLORENS (VP), Céline FONTEBASSO (Le Fréchet), Roselyne ARTIGUES (Montastruc-de-Salies), Evelyne MOURLAN (Saint-Martory), Claudette ARJO (Saint-Martory), Chantal GARNUNG (Urau), Alain SOULE (His), Chantal LORENTE (Lestelle-de-Saint-Martory), Brigitte MAUCLAIR (Mazères-Sur-Salat), Christine PICOT (Moncaup), Nathalie COMMENGE (Proupiary), Laurence MIGOT (Sengouagnet), Annie DUZAC (Sepx).

Excusés : Lucette SALANDINI (Mazères-Sur-Salat), Berthe MOLLE (Beauchalot)
Technicien présent : Hélène DUPUY COUTAND

Le compte rendu retrace les débats et le powerpoint présenté est joint

En introduction Marie-Christine LLORENS, vice-président, et Roselyne ARTIGUES Conseillère Départementale, évoquent le discours du président, Monsieur VINCINI, lors de son passage à la Communauté de Communes le 24 Mai 2024 :

- La phase de « mauvaise fortune » du CD31 expliquée par une importante diminution des recettes. Perte de 245 millions environ en 1 an ½.
- Mais le président du CD31 garde le cap sur son soutien social. Il est important que les services réfléchissent aussi en interne pour maîtriser les couts.
- Mais il souligne également la très bonne qualité du service Autonomie à Domicile de la Communauté de Communes tant pour l'accompagnement des agents que pour les prises en charges des bénéficiaires.

Hélène DUPUY COUTAND, directrice des services à la personne, présente les différents points à l'ordre du jour.

L'activité du **SAD-Aide (SAAD)** reste stable sur ce début d'année. Avec toujours une réelle dynamique d'équipe et un fil conducteur : la qualité de l'accompagnement. Il n'y a actuellement pas de difficulté de recrutement.

Les CPOM et les appels à projets permettent au service d'apporter plus de qualité dans les accompagnements :

- Véhicules de service, tutorat/passerelle, groupe de parole, ...
- Ateliers de prévention et de lien social pour les bénéficiaires (mémoires, sport adapté, nutrition, Séjour intergénérationnel,)
- Création d'un petit film (3-5 min.) pour mettre en valeur les métiers d'aide et de soin au domicile et l'importance de « faire avec » et non pas « faire à la place de » pour maintenir l'autonomie.

Les pistes de recettes complémentaires :
- A l'unanimité les membres valident le tarif libre à 29€.
Les tarifs des autres structures du territoire étant au-dessus.

- les membres valident l'idée que le service communique et développe plus la partie « entretien du domicile » en dehors des plans APA ou mutuelle.

L'activité du SAD-Soin (SSIAD) fonctionne bien et couvre depuis le 1^{er} janvier tout le territoire de la communauté de communes.

Il y a 2 tournées sur Aspet et 2 tournées sur St-Martory à ce jour.

Il a toujours une liste d'attente sur l'ensemble des secteurs. Une demande d'augmentation du nombre de lits a été faite auprès de l'ARS.

Les couts des frais IDEL est un point à analyser lorsque l'on aura les données pour le 1^{er} semestre 2024 pour les 59 lits et le montant de cette nouvelle dotation pour 59 lits. Ces dépenses sont contrôlées par les IDEC du service et justifiées. Nous ne remettons pas en cause les actes des IDEL. Mais l'ARS « pointe du doigt » cette ligne d'écriture.

Nous prévoyons un retour d'analyse du 1^{er} semestre en octobre 2024.

Les questions diverses :

- Refus de portage de repas à Escoulis pour 2 personnes, pourquoi ?
- Y a-t-il des changements dans l'attribution de l'APA ?
- Le tarif de la convention de la Carsat (Oscar) ?

Nous effectuerons les recherches attenantes à ces sujets.

- Attention au devoir de réserve des agents, au secret professionnel et discrétion d'un bénéficiaire à l'autre. Un rappel sera fait à l'ensemble de l'équipe sur ce point en juin. Que les bénéficiaires n'hésitent pas à contacter le bureau s'il constate ce type de propos.




Commission Services à la Personne

30 mai 2024



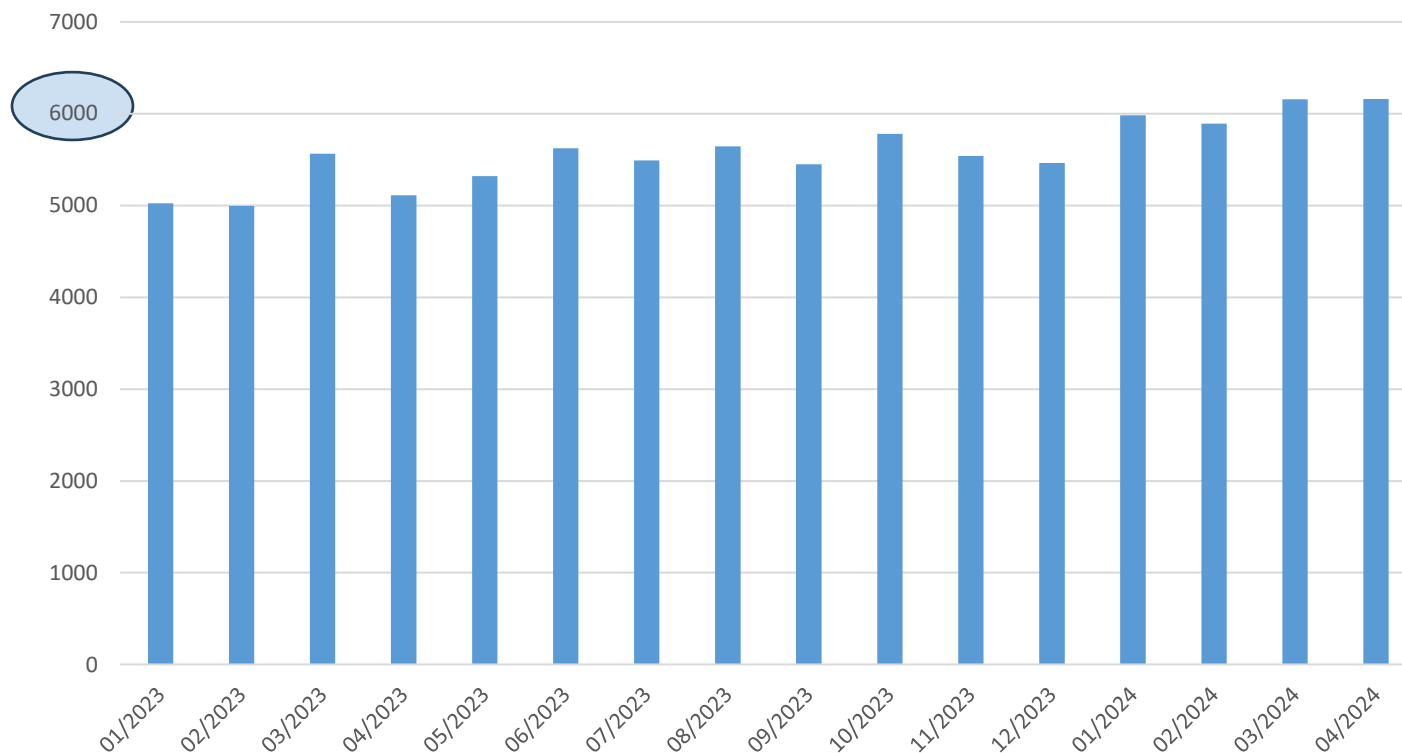


Ordre du jour

1. Point sur le fonctionnement du Service Autonomie à Domicile (SAAD & SSIAD)
 2. Analyse des axes d'amélioration pour réduire le déficit :
 - Frais de dossier
 - Tarif libre sur les heures non opposables
 - Cout des frais infirmiers libéraux
 3. Questions diverses
- 

SAAD - Activité

Heures/mois
01-2023 au 04/2024




Au 30 avril 2024 :

- 368 Bénéficiaires
- Environ 6 000 h/mois
- 64 Aides à domicile au mois d'avril




SSIAD - Activité

En 2024 :

- ✓ 59 lits. Une liste d'attente toujours présente. Un taux d'occupation proche de 100% depuis le 1^{er} mars 2024.
 - ✓ Une infirmière coordinatrice part au 30 juin. Sa remplaçante arrive début juin
 - ✓ 16 Aides soignants au 30 avril 2024
- 




SAAD ET SSIAD - Activité

- Continuer à **développer notre niveau de qualité** (accompagnements des agents et prises en charges des bénéficiaires/patients)
 - Arriver à prendre en charge **les situations du domicile qui deviennent plus complexes**. Et donc demande plus de coordination et de présence sur le terrain pour accompagner les agents et les familles.
 - Manque de lits pour le SSIAD => Demande à l'ARS
 - En cours de mise en place du **cahier des charges des services autonomes** en tant que SAD Mixtes sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat :
 - Coordination
 - Dossier usager informatisé
 - Messagerie sécurisée
 - Outil de liaison Soins/Aide
 -
- 



SAAD – Financier – Axes étudiés


- Frais de Dossier => Non autorisé
 - Augmenter le tarif libre (heures non opposable)
Entre 27€ et 29€
 - Développer l'offre « entretien du domicile » hors aide APA ou caisses
- 



SSIAD – Financier – Axes étudiés

➤ Analyse des frais infirmiers libéraux avec 59 lits en septembre

Le coût de ces frais doit être analysé à la demande de l'ARS, car c'est une dépense très importante. Il faut que l'on analyse ces coûts par rapport à la nouvelle dotation de 59 lits, liée aussi en partie au GIR des patients (en 2023, dotation pour 37 lits).



Des questions ?





Merci pour votre attention

